

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
<b>Frais quotidiens</b>									
Patient hospitalisé (jusqu'à 45 jours)	0164IPU	5 novembre 2014		oui				668,70\$ / jour	Voir NOTES 1, 2, 3 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Patient hospitalisé (plus de 45 jours)	0164IPO	5 novembre 2014		oui				200,65\$ / jour	Voir NOTES 1, 2, 3 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Patient hospitalisé pour 1 jour seulement (moins de 8 heures)	0164IPDU	5 novembre 2014		oui				93,70\$ / jour	Voir NOTES 3 et 21 Doit inclure l'heure d'admission et l'heure de congé. Seuls les frais associés à la salle d'urgence sont remboursables. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Patient hospitalisé pour 1 jour seulement (plus de 8 heures)	0164IPDO	5 novembre 2014		oui				334,35\$ / jour	Voir NOTES 3 et 21 Doit inclure l'heure d'admission et l'heure de congé. La moitié des frais quotidiens seront remboursés Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
<b>Frais d'établissement principal</b>									
Salle d'urgence	0155ER	5 novembre 2014		oui				93,70\$ / jour	<p>Voir NOTES 3, 4, 5, 6 et 21</p> <p>Seuls les frais associés à la salle d'urgence sont remboursables.</p> <p>Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement.</p> <p><b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.</p> <p><b>Exception à la NOTE 6:</b> Les frais d'établissement pour les tomodensitogrammes et les IRM peuvent être facturés avec les frais associés à la salle d'urgence.</p>
Patient externe	0155OP	5 novembre 2014		oui				26,75\$ / jour	<p>Voir NOTES 3, 6, 21 et 22</p> <p>Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement.</p> <p><b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.</p>
Patient externe dans un lit (gardé pour observation - moins de 24 heures)	0155OPB	5 novembre 2014		oui				93,70\$ / jour	<p>Voir NOTES 3, 4, 5, 6 et 21</p> <p>Doit inclure l'heure d'admission et l'heure de congé. Seuls les frais associés à la salle d'urgence sont remboursables.</p> <p>Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement.</p> <p><b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.</p>

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Salle d'urgence de nuit	0155OER	5 novembre 2014		oui				200,65\$ / jour	<p>Voir NOTES 3, 4, 5, 6 et 21</p> <p>Seuls les frais associés à la salle d'urgence sont remboursables.</p> <p>Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement.</p> <p><b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.</p> <p><b>Exception à la NOTE 6:</b> Les frais d'établissement pour les tomodensitogrammes et les IRM peuvent être facturés avec les frais associés à la salle d'urgence.</p>
Visites au centre de soins d'urgence	0155UC	5 novembre 2014		oui				93,70\$ / jour	<p>Voir NOTES 3, 6, 7 et 21</p> <p>Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement.</p> <p><b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.</p> <p><b>Exception à la NOTE 6:</b> Les frais d'établissement pour les tomodensitogrammes et les IRM peuvent être facturés avec les frais associés à la salle d'urgence.</p>

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
<b>Frais d'établissement secondaire</b>									
Tomodensitogramme	0155CT	5 novembre 2014		oui				200,65\$ / service	Voir NOTES 3,6, 7, 8, 9 et 21 Seuls les frais associés à la salle d'urgence sont remboursables. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A. <b>Exception à la NOTE 6:</b> Les frais d'établissement pour les tomodensitogrammes et les IRM peuvent être facturés avec les frais associés à la salle d'urgence.
IRM	0155MRI	5 novembre 2014		oui				200,65\$ / service	Voir NOTES 3, 6, 7, 9,10 et 21 Seuls les frais associés à la salle d'urgence sont remboursables. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A. <b>Exception à la NOTE 6:</b> Les frais d'établissement pour les tomodensitogrammes et les IRM peuvent être facturés avec les frais associés à la salle d'urgence.
<b>Honoraires</b>									
Services de soins infirmiers - vaccination	0212CI	5 novembre 2014					4 / à vie	26,75\$ / visite et 107\$ / à vie	Voir NOTE 21 Non remboursable avec les frais quotidiens. Le PFSI paiera en fonction de la facture jusqu'à concurrence de 26,75 \$ par visite, lorsque cette dernière est à des fins de vaccination. Voir la liste des vaccinations approuvées aux notes 18 et 20.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Services de soins infirmiers communautaires	0211CI	5 novembre 2014		oui			40 / MC	53,30\$ / heure et 2 132\$ / MC	Voir NOTE 3 et 21 Non remboursable avec les frais quotidiens. Le PFSI paiera en fonction de la facture jusqu'à concurrence de 53,30 \$ par l'heure, lorsque la visite est pour des services de soins infirmiers communautaires. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Médecine générale	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 11 et 21 Exception à la NOTE 3: Voir la NOTE 23 et l'annexe A. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement.
Anesthésie	voir commentaire	5 novembre 2014			oui				Voir NOTES 12, 13 et 21
Cardiologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Immunologie clinique	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Médecine communautaire	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Dermatologie	voir commentaire	5 novembre 2014	oui	oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Endocrinologie et métabolisme	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Médecine d'urgence	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Gastroentérologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie générale	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie thoracique générale	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Gériatrie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Hématologue	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Maladie infectieuse	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Médecine de laboratoire	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 22, 23 et l'annexe A.
Médecine interne	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Oncologie médicale	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Neurochirurgie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Médecine nucléaire	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Néphrologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Neurologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Gynécologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 15 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Oto-rhino-laryngologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Ophthalmologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14, 16 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Pédiatrie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Psychiatrie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Maladie respiratoire	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Rhumatologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Urologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 17 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie orthopédique	voir commentaire	5 novembre 2014	oui	oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie plastique	voir commentaire	5 novembre 2014	oui	oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Chirurgie vasculaire	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Oncoradiologie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Radiodiagnostic	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12, 14 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Physiatrie	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 12 et 21 Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
<b>Diagnostic, interventions thérapeutiques et tests</b>									
Tests diagnostiques (laboratoire)	voir commentaire	5 novembre 2014		voir commentaire	oui				Voir NOTES 3, 7 et 21 Non remboursable avec les frais quotidiens. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 22, 23 et l'annexe A.
Produits spécialisés pour tests diagnostiques (radiopharmaceutiques)	420210	5 novembre 2014		oui					Voir NOTES 3, 7, 21 et 24 Non remboursable avec les frais quotidiens. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Tests diagnostiques (radiographie)	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 7 et 21 Non remboursable avec les frais quotidiens. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
Tests diagnostiques (ultrason)	voir commentaire	5 novembre 2014		oui	oui				Voir NOTES 3, 7 et 21 Non remboursable avec les frais quotidiens. Pour les codes CIM admissibles au remboursement pour des raisons liées à la santé et à la sécurité publiques, voir NOTE 3. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. <b>Exception à la NOTE 3:</b> Voir la NOTE 23 et l'annexe A.
<b>Immunisation standard</b>									
Immunisation - voir notes	249067	5 novembre 2014	oui					428\$ / à vie	Voir NOTES 18, 19 et 21. Limite d'âge : 0 - 17
Immunisation - voir notes	249061	5 novembre 2014	oui					446\$ / à vie	Voir NOTES 19, 20 et 21. Limite d'âge : 18 et plus

### NOTES

NOTE 1 - Frais d'hospitalisation non couverts : (1) La journée du congé de l'hôpital ; (2) Télévision ; (3) TVP, TPS, TVH ; (4) Téléphones, etc.

NOTE 2 - Les frais d'établissement pour les services suivants seront rejetés si ces derniers ont été rendus au moment de l'hospitalisation : (1) Radiographies; (2) Échographie; (3) Produits pharmaceutiques; (4) Tests en laboratoire; (5) IRM; (6) Tomodensitogramme; (7) Dialyse; (8) Chirurgie de jour; (9) Urgence; (10) Patient externe et (11) Visites d'une infirmière.

NOTE 3 - (1) Les demandes de règlement doivent inclure les codes CIM 9 ou CIM 10 ou diagnostic écrit suivants:

- (a) tuberculose (CIM 9 : 010-018, V01.1 contact avec la tuberculose; V74.1 examen de dépistage spécial pour la tuberculose; CIM 10 : A15-A19; Z20.1 contact avec la tuberculose; Z11.1 examen de dépistage spécial pour la tuberculose respiratoire);
- (b) syphilis (CIM 9 : 090-096; 097.9, 097.1; CIM-10 : A50- A53);
- (c) VIH/SIDA (CIM 9 : 042-044 ; 279.5; CIM-10 : B20-B24, Z21 état d'infection au virus de l'immunodéficience humaine [VIH] asymptomatique; Z20.6 Contact avec le VIH/SIDA); Z11.4 examen de dépistage spécial pour le VIH; Z71.7 VIH counseling);
- (d) méningite autre infection bactérienne (CIM 9 : 320 ; CIM 10 : G00 ; G00.2 ; G00.3 ; G00.8 ; G00.9);

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
---------------------------	-----------------	--------------	-------------------------	--	---------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------------	--------------

- (e) chancre mou (CIM 9: 099.0; CIM 10 : A57);
- (f) chlamydie génitale (CIM 9 : 099.8, 099.5, 099.41, 099.50, 099.52, 099.53, 099.54, 099.55; CIM 10 : A56);
- (g) choléra (CIM 9 : 001; V01.0 contact ou exposition avec le choléra; V74.0 examen de dépistage spécial pour le choléra; V02.0 porteur ou potentiel porteur du choléra; CIM10: A00 ; A00.1, A00.9);
- (h) gonorrhée (CIM 9 : 098.0-098.3, V02.7 porteur ou porteur potentiel de la gonorrhée; CIM 10 : A54.0, A54.1, A54.2, A54.5, A54.6, A54.9);
- (i) lèpre (CIM 9 : 030, V01.8 contact; V74.2 examen de dépistage spécial pour la lèpre; CIM 10 : A30);
- (j) infection invasive à streptocoque du groupe A (CIM 9 : 038.0 ; 041.01 – streptocoque du groupe A constituant la cause de maladies d'autres catégories, p. ex., 040.82 ; 670 ; 728.86 ; 711.0 ; 320.2 ; 034.0 ; 684 ; 686 ; 034.1 ; CIM 10 : A40.0; A49.1; B95.0 – infection à streptocoque du groupe A, site non précisé et maladies d'autres catégories, p. ex., A48.3; O85; M72.6; M00; G00.2; J02.0; J03.0; L01; L01.0; L08.0; A38);
- (k) méningite virale (CIM 9 : 047.9 ; CIM 10 : A87);
- (l) diphtérie (CIM 9 : 032, V74.3 examen de dépistage spécial pour la diphtérie; V02.4 porteur ou porteur potentiel de la diphtérie; V03.5, V06.1, V06.3; CIM 10 : A36, Z22.2 porteur de la diphtérie; Z23.6 immunisation nécessaire seulement contre diphtérie, Z27.1 immunisation combinée nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche [DTC] Z27.3 immunisation nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et la poliomyélite [DTC + polio]);
- (m) tétanos (CIM 9 : 037, V03.7, V06.1, V06.3; CIM 10 : A35, Z23.5 immunisation nécessaire contre le tétanos seulement, Z27.1 immunisation combinée nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et la poliomyélite [DTC] Z27.3 immunisation nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et la poliomyélite [DTC + polio]) ;
- (n) coqueluche (CIM 9 : 033.0 ; 033.9 ; 033.1, V03.6, V06.1, V06.3; CIM10 : A37.0, A37.9, A37.1, Z23.7 immunisation nécessaire contre la coqueluche seule , Z27.1 immunisation combinée nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche [DTC] Z27.3 immunisation nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et la poliomyélite [DTC + polio]);
- (o) rougeole (CIM 9 : 055, V73.2 examen de dépistage spécial pour la rougeole, V04.2, V06.4 vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons [PRO]; CIM 10 : B05, Z24.4 immunisation nécessaire contre la rougeole seulement; Z27.4 immunisation nécessaire contre la rougeole, la rubéole et les oreillons [PRO]);
- (p) oreillons (CIM 9 : 072, V04.6 vaccin nécessaire contre les oreillons seulement, V06.4 vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons[PRO]; CIM10 : B26, Z25.0 immunisation nécessaire contre les oreillons seulement, Z27.4 immunisation nécessaire contre la rougeole, la rubéole et les oreillons [PRO]);
- (q) rubéole (CIM 9 : 056, V01.4 contact avec la rubéole, V73.3 examen de dépistage spécial pour la rubéole, V04.3, V06.4, vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons [PRO]; CIM 10 : B06, Z20.4 contact avec la rubéole, Z24.5 immunisation nécessaire contre la rubéole seulement, Z27.4 immunisation nécessaire contre la rougeole, la rubéole et les oreillons [PRO]);
- (r) varicelle / zona (Varicelle)/Herpès zoster (CIM 9 : 052-053 ; CIM 10 : B01-B02);
- (s) paralysie flasque aiguë (poliomyélite) (CIM 9 : 045, V01.2 contact avec la polio, V73.0 examen de dépistage spécial pour la polio, V04.0 vaccin nécessaire contre la polio, V06.3 vaccin nécessaire contre la DTC e la polio; CIM 10 : A80, Z24.0 immunisation nécessaire contre la poliomyélite, Z27.3 immunisation nécessaire contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et la poliomyélite [DTC + polio]);
- (t) haemophilus influenzae de type b (CIM-9 : 320.0 ; 038.41 ; 041.5 ; 463.3 ; 482.2 ; CIM-10 : G00.0 ; A41.3 ; A49.2 ; B96.3 ; J05.1 ; J14 ; P23.6);
- (u) grippe (CIM 9 : 487, V04.8 vaccin nécessaire contre la grippe, V06.6 immunisation nécessaire contre la grippe et le pneumocoque CIM 10 : J09-11, Z25.1 immunisation nécessaire contre la grippe);
- (v) méningococcie invasive (CIM 9 : 036.0 ; CIM 10 : A39.0);
- (w) pneumococcie invasive (CIM 9 : 038.2 ; 041.2 ; 320.1 ; 481 ; 711.0 ; V06.6 immunisation nécessaire contre la grippe et le pneumocoque ; CIM 10 : A40.3 ; B95.3 ; G00.1 ; J13 ; M00.1);

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
---------------------------	-----------------	--------------	-------------------------	--	---------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------------	--------------

- (x) hépatite B (CIM 9 : 070.3, V02.61, 070.32, 070.22, 070.23 ; CIM 10 : B16, B18.0, B18.1, Z20.5 contact avec l'hépatite virale, Z22.5 porteur de l'hépatite virale, Z24.6 immunisation nécessaire contre l'hépatite virale);
- (y) Infection norovirale (CIM 9 : 008.63 Virus de Norwalk; Agent de type Norwalk ; CIM 10 : A08.1 Gastro-entéropathie aiguë causée par l'agent de Norwalk);
- (z) SRAS (CIM 9 : S.O.; CIM 10 : U04 Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) U04.90 Syndrome respiratoire aigu sévère suspect (SARS) U04.91 Syndrome respiratoire aigu sévère probable);
- (aa) fièvre hémorragiques virales (Crimée-Congo, Ébola, Lassa, Marburg) (CIM 9 : Fièvre hémorragique virale du Crimée-Congo : 065.0; Fièvre hémorragique virale de Lassa 078.89; Fièvre hémorragique virale d'Ébola : 065.8; Fièvre hémorragique virale de Marbourg : 078.8; CIM 10 : Fièvre hémorragique virale du Crimée-Congo : A98.0; Fièvre hémorragique virale de Lassa : A96.2; Fièvre hémorragique virale d'Ébola : A98.4; Fièvre hémorragique virale de Marbourg : A98.3);
- (bb) variole (CIM 9: 050; CIM 10: B03);
- (cc) cryptosporidiose ( CIM 9: 007.4; CIM 10: A07.2);
- (dd) giardiase (ICD 9: 007.1; ICD 10: A07.1);
- (ee) E. coli producteur de vérocytoxine (CIM 9: 008.04; CIM 10 A04.3);
- (ff) shigellose ( CIM 9: 004; 004.0; 004.1; 004.2; 004.3; 004.8; 004.9; CIM 10: A03; A03.0, 03.1; A03.2; A03.3; A03.8; A03.9);
- (gg) salmonellose (comprend les types typhi et paratyphi) ( CIM 9: 002.1; 002.2; 002.3; 002.4; 003; 003.0; 003.1; 003.2; 003.8; 003.9; CIM 10: A01.1; A01.2; A01.3; A01.4; A02; A02.0; A02.1; A02.2; A02.8; A02.9);
- (hh) Clostridium difficile (C. difficile) (CIM 9: 008.45; CIM 10: A04.7);
- (ii) Hépatite A virale ( CIM 9: 070.0; 070.1; ICD 10: B15.0; B15.9);  
OU

(2) Le bénéficiaire doit présenter un état préoccupant pour la sécurité publique – un problème de santé mentale dans le cas d'une personne ayant été examinée par un médecin autorisé à exercer au Canada, problème en raison duquel, de l'avis du médecin, la personne est susceptible de faire du mal à autrui.

NOTE 4 - Les frais d'établissement associés à la salle d'urgence comprennent tout, dont les paiements pour : (1) Tampons; (2) Bandages; (3) Plâtres; (4) Attelles; (5) Fournitures médicales; et (6) Sachets de médicaments.

NOTE 5 - Les frais associés aux visites de suivi et aux services d'accompagnement doivent être facturés en vertu du code de frais d'établissement approprié.

NOTE 6 - Lorsque les frais font l'objet d'une demande de remboursement avec des frais d'établissement principal ou secondaire pour la même journée, les frais de service avec le taux de remboursement le plus élevé peuvent être remboursés.

NOTE 7 - Dans le cas des honoraires professionnels, les hôpitaux / professionnels doivent indiquer le code provincial / territorial d'honoraires médicaux appropriés, de même que les unités de temps, le cas échéant.

NOTE 8 - Plus d'un tomodensitogramme par patient, par jour est remboursable si : 1) Les tomodensitogrammes étaient effectués sur différentes parties du corps ou 2) Plusieurs tomodensitogrammes ont été effectués à différents moments de la journée. Non remboursable avec les frais quotidiens.

NOTE 9 - La région du corps qui a été examinée doit être précisée sur le formulaire de demande de règlement.

NOTE 10 - Plus d'une IRM par patient, par jour est remboursable si : 1) Les IRM ont été effectuées sur différentes parties du corps ou 2) Plusieurs IRM ont été effectuées à différents moments de la journée. Non remboursable avec les frais quotidiens.

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
---------------------------	-----------------	--------------	-------------------------	--	---------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------------	--------------

NOTE 11 - Pour les honoraires professionnels, les hôpitaux doivent indiquer le code d'honoraires médicaux approprié de la province ou du territoire, en plus des unités de temps, le cas échéant. Services non couverts : (1) Bilan oculovisuel périodique pour tous les groupes d'âge; (2) Examens de santé annuels; (3) Évaluations génétiques; (4) Abandon du tabac.

NOTE 12 - Pour les honoraires professionnels, les hôpitaux doivent indiquer le code d'honoraires médicaux approprié de la province ou du territoire, en plus des unités de temps, le cas échéant.

NOTE 13 - Les services doivent être rendus pour un patient hospitalisé. Pour les services rendus dans un hôpital, le nom du professionnel traitant n'est pas requis.

NOTE 14 - Pour les services rendus dans un hôpital, le nom du professionnel traitant n'est pas requis. Pour les visites dans une clinique, une recommandation d'un MG ou d'une IP est requise.

NOTE 15 - Les services suivants ne sont pas couverts : (1) Toute méthode d'occlusion tubaire / d'interruption / d'ablation à des fins de stérilisation; (2) Diagnostic de fertilité et procédures thérapeutiques.

NOTE 16 - Services non couverts : (1) Bilan oculovisuel périodique pour tous les groupes d'âge; (2) Services à des fins de prescription de lunettes; (3) Chirurgie du ptérygion avec ou sans greffe pour tous les groupes d'âge; et (4) Chirurgie réfractive.

NOTE 17 - Les services suivants ne sont pas couverts : (1) Circoncision pratiquée pour un rituel ou à des fins culturelles, religieuses ou esthétiques, à tout âge; (2) Vasectomie à des fins de stérilisation; (3) Inversion d'une vasectomie; (4) Diagnostic de fertilité et procédures thérapeutiques.

NOTE 18 - Inclus les visites pour l'immunisation contre : (1) Varicelle; (2) HB; (3) HA; (4) Méningocoque C; (5) Pneumocoque C-7; (6) dcaT; (7) DCaT; (8) dT; (9) RRO; (10) IVP; (11) Hib; (12) vaccin contre l'influenza OU (13) Combinaisons / autre - voir Liste des avantages du PFSI - Couverture relative aux médicaments sur ordonnance pour la santé publique et sécurité publique. Les demandes de remboursement doivent inclure la raison de l'immunisation (p. ex., pas de carnet de vaccination ou carnet inadéquat, historique d'immunisation incertaine ou facteurs de risque).

NOTE 19 - Le PFSI couvrira l'immunisation, conformément aux lignes directrices du Comité consultatif national de l'immunisation, pour les enfants et les adultes dont le dossier d'immunisation est inadéquat ou qui présentent des facteurs de risque. Peut faire l'objet d'une demande de remboursement avec : (1) Codes d'honoraires médicaux de la province pour la vaccination; OU (2) frais d'injection; OU (3) Services de soins infirmiers - code de vaccination du PFSI. Une fois que le montant en dollars maximal a été atteint (que ce soit au moment du service initial ou subséquent), seuls les honoraires professionnels sont payables (visites d'une infirmière ou honoraires).

NOTE 20 - Inclus l'immunisation contre : (1) Varicelle; (2) Méningocoque C; (3) Pneumocoque; (4) dcaT; (5) dT; (6) RRO; (7) HB; (8) HA; (9) vaccin contre l'influenza OU (10) Combinaisons / autre - voir Liste des médicaments du PFSI - Couverture relative aux médicaments sur ordonnance pour la santé publique ou la sécurité publique. Les demandes de remboursement doivent inclure la raison de

NOTE 21 - Les services offerts aux citoyens canadien, y compris les nouveau-nés, ne sont pas couverts.

NOTE 22 - Les services de laboratoire ci-dessous sont remboursables sans code CIM ou diagnostic écrit.

Test QuantiFERON®-TB Gold In-Tube (QFT)

Test de détection de la tuberculose Cobas Amplicor®

Test T-SPOT®.TB (Oxford Immunotec, Oxford, Royaume-Uni)

Mycobactéries (Examen direct sur spécimen clinique) (Ziehl) , Colorations acidorésistantes (bacilles acidorésistants à frottis, tuberculose à frottis, coloration de Ziehl Neelsen)

Rapport albumine-globuline

Microalbumine

Aldolase sérique

Phosphatase alcaline sérique

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Alpha-1 antitrypsine génotype									
Alpha-1-antitrypsine (Sérique)									
Alpha foetoprotéine (AFP)									
Amylase sérique									
Titre d'Antidésoxyribonucléase-B sérique (ADNase-B, titre d'antistreptococcique Dnase-B, Streptodornase)									
Anti-ADN									
Titre d'antihyaluronidase (titre d'AH, titre d'hyaluronidase antistreptococcique)									
Anticorps antinucléaire									
Anti-Transglutaminase									
Anticorps anti-cellules									
Titre d'antistreptolysine O sérique (ASO)									
Aspartate amino-transférase (AST)									
Alanine amino-transférase (ALT)									
Test à la réagine automatisé (ART)									
Méthodes de détection rapide par antigène bactérien (agglutination au latex pour la méthode par antigène bactérien)									
Antigène bactérien (strep, méthode par coagglutination)									
Antigène bactérien (strep, Lancefield)									
Culture bactérienne des fluides corporels / microscopie									
Liquide céphalo-rachidien (LCR)(Antigène bactérien) (Par antigène)									
Expectorations (Bactériologie) (Inclut spécimen rejeté après Gram)									
Sérologie bactérienne									
Sérologie bactérienne (anticorps neutralisants contre la diphtérie)									
Bile, urine									
Bilirubine									
Biopsie de culture bactérienne anaérobie des fluides corporels									
Biopsie de culture des mycobactéries des fluides corporels									
Hémoculture aérobie et anaérobie (hémoculture aérobie, hémoculture anaérobie, hémoculture)									
Gaz sanguins (pO2, pCO2, pH, HCO3, COHb, métHb, oxyHb, SulfHb) Gazométrie du sang artériel									
Sang dans l'urine (sang occulte dans l'urine, hémoglobine dans l'urine)									
Bordetella pertussis (Culture spécifique) Culture rhino-pharyngienne de Bordetella Pertussis									
Bordetella pertussis IgG ou Ac totaux (Fixation du complément) Sérologie de Bordetella Pertussis (anticorps de Bordetella Pertussis, titre de Bordetella Pertussis, sérologie de Pertussis)									
Frottis de Bordetella Pertussis (immunofluorescence directe de Bordetella Pertussis)									
Complément C3 (Activité)									
Complément C4 (Activité)									
Signe du lacet (test de Rumpel-Leede, signe du lacet de Rumpel-Leede, signe de la ventouse par pression négative)									
Culture anaérobie du liquide céphalorachidien (culture anaérobie, liquide céphalorachidien)									
Analyse du liquide céphalorachidien (numération cellulaire du LCR, analyse du LCR)									
Liquide céphalo-rachidien (LCR) (Culture)									
Cytologie du liquide céphalorachidien (cytologie du LCR)									
Glucose dans le liquide céphalorachidien (glucose dans le LCR)									
LD (Lactate déshydrogénase) dans le liquide céphalo-rachidien (LD dans le LCR)									

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Acide lactique dans le liquide céphalorachidien (acide lactique dans le LCR)									
Mycobactéries (Culture sur milieu liquide seul) Culture mycobactérienne du liquide céphalorachidien									
Électrophorèse des protéines (LCR) Protéines dans le liquide céphalorachidien									
Protéines dans le liquide céphalorachidien (protéines dans le LCR)									
Céruleplasme									
Cytologie gynécologique ou Culture cervicovaginale									
Cytologie cervicovaginale (Frottis cervicaux-vaginaux)									
Chlamydia IgG ou Ac totaux (Fixation du complément) Titre du groupe de chlamydia (titre d'anticorps contre la chlamydia)									
Culture de la chlamydia trachomatis (culture virale limitée, culture des agents TRIC)									
Test de la sonde ADN pour la chlamydia trachomatis (test de détection de la chlamydia par l'ADN, test d'hybridation de l'ADN pour déterminer la chlamydia trachomatis, PACE2)									
Chlamydia trachomatis sur spécimen clinique (Immunofluorescence)									
Chlamydia trachomatis et Neisseria gonorrhoeae (TAAN)									
Cholestérol									
Test de l'agglutinine froide, écran et titre									
Formule sanguine complète (FSC)									
Cuivre (Sang) (ICP-MS)									
Cuivre (Urine) (ICP-MS)									
Titre de virus de la Coxsackie A									
Titre de virus de la Coxsackie B									
Protéine C réactive									
Créatinine (sérum)									
Clairance de la créatinine									
Cryoglobulines (Quantitatif)									
Examen à la microscopie sur fond noir pour détecter la syphilis									
Épreuves de sensibilité aux médicaments									
Microscopie électronique									
Culture avec endomètre (culture anaérobie du liquide amniotique, culture anaérobie du cul-de-sac, culture anaérobie génito-urinaire, culture anaérobie de l'utérus)									
Culture pour détecter les entérovirus									
Selles (Examen microscopique, graisse, amidon, fibres) Quantité de graisses fécales en 72 heures									
Fibrinogène (facteur I, taux de fibrinogène, quantité de fibrinogène)									
Produits de dégradation du fibrinogène (PDF, produits de dégradation de la fibrine, test d'agglutination des staphylocoques, Thrombo-Wellcotest pour les produits de dégradation de la fibrine)									
FTA-ABS, liquide céphalorachidien Syphilis Antigène tréponémique IgG ou Ac totaux (ELISA)									
GGT (Gamma glutamyl transférase)									
Culture des prélèvements génitaux									
Coloration de Gram									
Anticorps nucléocapsidique antihépatite B									
Détection de l'hépatite B par l'ADN									
Anticorps e de l'hépatite B									
Hépatite B (HbeAg) (Antigène e) Antigène e de l'hépatite B,									
Anticorps de surface du virus de l'hépatite B									
Hépatite B (Antigène de surface) (HbsAg) Antigène de surface du virus de l'hépatite B									

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
<p>Cytologie pour détecter l'herpès (corps d'inclusion herpétiques, cytologie des corps d'inclusion, frottis de Tzanck)</p> <p>Culture virale de l'herpès simplex</p> <p>Histopathologie (bronchoscopie, liquide synovial, aspiration, etc.)</p> <p>Culture du VIH (culture du virus du SIDA, culture du HTLV-III)</p> <p>Test d'amplification de l'ADN du VIH (test de PCR de l'ADN du VIH, ADN polyvirale par réaction de polymérisation en chaîne, PCR pour l'ADN du VIH)</p> <p>Test d'amplification de l'ARN du VIH (PCR, NASBA, ADN<sub>b</sub> VIH)</p> <p>Immunoglobuline IgA</p> <p>Immunoglobuline IgG (IgG, quantité d'IgG)</p> <p>Sous-classes d'immunoglobuline IgG (IgG1, IgG2, IgG3, IgG4, sous-classes d'IgG)</p> <p>Immunoglobuline IgM</p> <p>Influenza A et B (Détection du virus par TAAN)</p> <p>INNO-LIA (syphilis)</p> <p>Culture du virus de l'influenza</p> <p>Capacité et capacité totale de fixation du fer/Transferrine Fer (Capacité de fixation) (UIBC ou TIBC)</p> <p>LD (Lactate déshydrogénase)</p> <p>Estérases leucocytaires dans l'urine (peut faire partie de l'analyse d'urine, dépistage des bactéries dans l'urine, estérase, leucocytes, urine)</p> <p>Bilan hépatique (l'examen du foie comprend l'ALT, l'AST, la GGT et le LDH, temps de prothrombine)</p> <p>Biopsie des ganglions lymphatiques sentinelles</p> <p>Dénombrement des sous-ensembles de lymphocytes (profil d'immunodéficience, nombre de CD4, immunophénotypage ) Marqueurs de surface CD34 par cytofluorométrie (Flow cytometry)</p> <p>Lymphogranulome vénérien (LGV) Chlamydia trachomatis sur spécimen clinique (Immunofluorescence)</p> <p>Lysozyme (Muramidase) / Muramidase dans le sang et l'urine (lysozyme dans le sang, lysozyme dans l'urine)</p> <p>Rougeole (Culture cellulaire)</p> <p>Colorant au bleu de méthylène dans les selles</p> <p>MHA-TP (microhémagglutination des treponema pallidum)</p> <p>Oreillons (Culture cellulaire)</p> <p>Mycobactérie par sonde ADN</p> <p>Culture de Neiseria Gonorrhoea</p> <p>Test par sonde ADN pour détecter la Neiseria Gonorrhoea</p> <p>Frottis de Neiseria Gonorrhoea</p> <p>Nitrite dans l'urine</p> <p>Nitrite dans l'urine (peut faire partie de l'analyse d'urine, dépistage des bactéries dans l'urine)</p> <p>Antigène p24 (antigène capsidique du VIH)</p> <p>Temps de prothrombine partielle</p> <p>Test de la pénicillinase (test de production de bêta-lactamase, Cefinase (test de la nitrocefine), test de production de la céphalosporinase, test de sensibilité aux organismes produisant de la pénicillinase)</p> <p>Numération différentielle de globules blancs circulants</p> <p>Titre de poliomyélite I, II, III (titre de poliovirus)</p> <p>Électrophorèse des protéines (Sérum)</p> <p>Protéines totales (Sérum)</p> <p>Temps de prothrombine</p> <p>RPR (test rapide de la réagine plasmatique pour détecter la syphilis)</p>									

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Culture du liquide céphalorachidien pour détecter la rubéole									
Rubéole (Culture cellulaire) Sérologie pour détecter la rubéole (anticorps de la rubéole)									
RT-PCR									
Culture du virus de la rubéole (culture des oreillons, culture des oreillons après 3 jours)									
Culture de la mycobactérie de la peau									
Test de la peau pour détecter la tuberculose (TST, PPT)									
Culture des expectorations									
Culture des mycobactéries dans les expectorations									
Culture des selles									
Culture des mycobactéries dans les selles									
Streptozyme									
Test de sensibilité									
Test des sous-ensembles de lymphocytes T et B (études des marqueurs de lymphocytes, études des de la rosette des lymphocytes T et B, typage des lymphocytes T et B)									
Le test de réaction de ligase en chaîne (LCx)® pour détecter la tuberculose									
The Amplicor® pour détecter la tuberculose									
Test MTD® et test MTD® amélioré (Gen-Probe Inc.)									
Quantité de produits thérapeutiques									
Culture de la gorge									
Culture de la gorge (culture de la gorge pour détecter le streptocoque B hémolytique, culture de la gorge pour détecter le streptocoque-bêta hémolytique du groupe B, culture gorge pour dépister le									
Culture de la gorge pour dépister la Corynebacterium diphtheriae									
TORCH (batterie TORCH, dépistage TORCH, titre TORCH)									
Analyse de l'urine									
Culture de l'urine									
Urine prélevée par mi-jet									
Urine prélevée par autres méthodes que mi-jet ou sonde à demeure, néphrostomie, ponction suspubienne, cystoscopie, conduit iléal, sac, cathéter									
Culture mycobactérienne de l'urine									
Culture rapide de la varicelle-zona									
Culture dermatologique de la varicelle-zona									
Sérologie virale de la varicelle-zona									
Culture virale de la varicelle-zona									
Culture virale de la varicelle-zona (culture de la varicelle, culture, VZV, culture du zona, culture du VZV)									
Polypeptide intestinal vasoactif									
VDRL (Venereal Disease Research Laboratory) sur LCR (liquide céphalo-rachidien)									
VDRL, sérum (Laboratoire de recherche sur les maladies vénériennes, sérum)									
Culture virale des fluides corporels									
Culture virale du LCR (liquide céphalorachidien)									
Culture virale du sang									
Culture virale, fluides corporels									
Culture virale dermatologique									
Culture virale des selles									
Culture virale des tissus									

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
---------------------------	-----------------	--------------	-------------------------	--	---------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------------	--------------

Virus spécimen stérile (Biopsie, LCR, liquide biologique) (Culture cellulaire)  
 Virus spécimen urinaire (Culture cellulaire) Culture virale de l'urine  
 Détection directe des virus par immunofluorescence (test d'immunofluorescence des virus)  
 Nombre de globules blancs (nombre total de globules blancs)  
 Culture des plaies  
 Clostridium difficile  
 Mise en cassette avec ou sans Assistance au pathologiste, résident ou assistant pathologiste  
 Coloration de routine, tissu paraffiné  
 Facteur V Leiden  
 Anti-membrane basale glomérulaire  
 Anti-myéloperoxydase (Anti-MPO)  
 Anti-protéinase 3 (Anti-PR3)  
 Anti-RNP  
 Anti-Sm  
 Anti-SSA (Ro)  
 Anti-SSB (La)  
 KCT (Kaolin clotting time)  
 Immunofixation avec sérum pentavalent  
 Anticorps Anticardiopines  
 Strongyloidose (Anticorps)  
 Mycose superficielle (Dermatophyte) (Incluant levures)  
 Mycose profonde  
 CMI (Microplaque/carte automatisée) (Par bactérie)  
 Anticorps nucléocapsidique antihépatite  
 Nombre de globules blancs (nombre total de globules blancs)  
 Culture des plaies

NOTE 23 - Si la demande de règlement inclut un diagnostic écrit ou un code de diagnostic qui figure dans l'annexe A, le PFSI remboursera les premières visites à l'hôpital et les investigations diagnostiques (imagerie, laboratoire, etc.) qui confirment si la maladie représente un risque pour la santé ou la sécurité publiques. S'il y a confirmation qu'il ne s'agit pas de maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique, les services ne seront pas admissibles au remboursement. Les réclamations seront soumises à une vérification.

NOTE 24 - Le PFSI remboursera le coût des produits radiopharmaceutiques aux hôpitaux, aux laboratoires ou aux cliniques d'imagerie médicale :

- a) si un produit acheté ou commandé en prévision d'un service et que le client cesse d'être admissible au PFSI après son achat ou sa commande, mais avant la date de service.
- b) si le produit a été acheté ou commandé au maximum deux semaines avant la date d'intervention prévue et que le client était admissible à la date d'achat ou de commande du produit. (Soumettre une copie papier de l'écran de requête d'admissibilité, accompagnée d'une étampe de la date, d'une copie datée de la confirmation de la commande ou du reçu)
- c) Le PFSI remboursera uniquement le coût des produits indiqué sur la facture. Tout autre frais ou service ne sera pas remboursé.
- d) Remarque : Si le client est encore couvert par le même régime au moment du service, les fournisseurs seront remboursés en fonction des codes d'honoraires provinciaux et territoriaux ou des frais d'établissements principaux ou secondaires du PFSI.
- e) Les interventions suivantes sont admissibles :
  - Phlébographie

## Tableau des avantages du PFSI - Couverture de base Santé publique et sécurité publique

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Cardio-angiographie									
Scintigraphie de perfusion myocardique									
Scintigraphie myocardique									
Motilité myocardique									
Scintigraphie des surrénales									
Scintigraphie de la thyroïde									
Scintigraphie de la thyroïde et répétition									
Scintigraphie de la parathyroïde									
Test de Shilling									
Test de malabsorption									
Gastro-intestinale (protéine, perte de sang, transit)									
Absorption du calcium									
Scintigraphie abdominale									
Absorption et excrétion du calcium									
Reflux gastro-œsophagien et absorption									
Scintigraphie abdominale									
Scintigraphie biliaire									
Scintigraphie des glandes salivaires									
Scintigraphie hépatique									
Scintigraphie de la rate									
Scintigraphie rénale									
Scintigraphie de la moelle osseuse									
Scintigraphie osseuse									
Scintigraphie au gallium									
Circulation du liquide céphalorachidien									
Scintigraphie du cerveau									
Scintigraphie pulmonaire pour une perfusion									
Scintigraphie pulmonaire pour une ventilation									
Lymphangiogramme									
Mammoscintigraphie									
Scintigraphie des testicules et du scrotum									
Scintigraphie des leucocytes									
Tomographie à émission de positrons									
Tomographie d'émission monophotonique (SPECT)									